



Congés Payés Imposés ou Planification des Congés ... Vos droits, le bon sens et les finances de l'entreprise

Suite aux pressions sur les salariés, la direction s'explique en CSE

Les salariés se plaignent des actions du Management concernant les congés payés en application coercitive du message RH du 5/06/2020 :

« Compte tenu du contexte actuel, nous vous invitons à respecter les recommandations de pose de congés d'été, notamment :

- l'objectif d'un solde de 10 jours maximum au 30/09/2020 et de 6 jours au 31/12/2020 ;*
- une prise de congés maximum pendant les périodes de fermeture client ou d'inter-chantier prévisibles ou effectives ;*
- la prise de congés forte en août, notamment pendant la semaine du 10 au 14 août 2020.*

...

Par ailleurs, et pour rappel, vous avez jusqu'au 31/08/2020 pour solder vos congés 2019/2020. »

Ce n'est plus une planification des congés mais des congés imposés à certains salariés. Ceci conduit à dépasser 4 semaines de congés dans la période mai 2020 – octobre 2020 et ne tient pas compte des contraintes familiales (congés du conjoint, obligations scolaires, handicap ...).

La direction a été sollicitée en CSE sur les remontées négatives des salariés sur le sujet et elle s'en est expliquée. Elle maintient que ce sont des recommandations et non des obligations. Elle ajoute que la projection des chiffres montrent que nous sommes loin de l'objectif. Son but est bien entendu de consommer les congés payés en période de faible activité. A défaut, les comptes en pâtiront.

Les élus AVENIR au CSE ont rappelé que la Loi fixe des règles à respecter. Le bon sens incite à en tenir compte. Imposer des congés en fonction de l'activité individuelle de chaque salarié n'est pas légal. Les élus AVENIR assisteront chaque salarié qui les sollicitera ([Contactez-nous](#)).

AVENIR demande à la direction d'échanger avec chaque salarié pour converger vers un accord avec un objectif raisonnable de 4 semaines de prise de congés au total (reliquat 2019/2020 et CP 2020/2021) entre mai et octobre 2020 en respectant les contraintes familiales.

